

29 mars 2011

Service des trains adapté à partir du 4 avril 2011 pour une amélioration graduelle de la régularité

Comme annoncé récemment, la SNCB et Infrabel prennent des mesures concrètes pour améliorer la régularité des trains. Dans ce cadre, l'horaire de quelques trains entre Bruxelles et Bruxelles-National-Aéroport sera adapté à partir du 4 avril 2011 afin de fluidifier le trafic dans la jonction Nord-Midi.

La SNCB et Infrabel ont annoncé récemment avoir lancé en étroite collaboration un certain nombre de mesures dont le but est d'améliorer la régularité du trafic sur le réseau. Concrètement, plus d'une centaine de mesures devraient avoir un impact positif perceptible.

Une étude additionnelle a permis de définir une mesure supplémentaire qui doit progressivement améliorer la régularité à court terme. Ainsi, les voyageurs entre Bruxelles et Bruxelles-National-Aéroport disposent de suffisamment d'alternatives pour effectuer leur trajet. Il apparaît qu'en adaptant le service de quelques trains durant les heures de pointe, on gagnerait quelques espaces temps dans la jonction Nord-Midi actuellement surchargée.

Ainsi, à partir du 4 avril 2011, durant les heures de pointe, trois trains circuleront par heure entre Bruxelles et Bruxelles-National-Aéroport au lieu de quatre actuellement. Concrètement, deux trains le matin et deux trains le soir seront supprimés dans chaque sens.

Autre effet de cette mesure en vigueur à partir du 4 avril : un accouplement (assemblage) sera prévu en gare de Gand-Saint-Pierre entre le train IR i 3606 (La Panne – Landen) et le train P 7016 (Courtrai – Schaerbeek). Une fois l'assemblage réalisé, le train continuera son parcours jusque Landen. Les voyageurs à destination de Schaerbeek devront changer à Bruxelles-Nord et prendre le train P 7909. Les horaires des trains en provenance de La Panne et de Courtrai seront légèrement modifiés en conséquence.

La SNCB informera ses clients de ces nouvelles adaptations via différents canaux de communication. Les informations quant aux trains concernés et les alternatives peuvent être consultées sur le site de la SNCB, les affiches dans les gares et aux guichets.

Infrabel et la SNCB continuent à étudier ensemble l'implémentation de mesures supplémentaires pour améliorer la régularité à court terme, pour le confort des 700 000 voyageurs quotidiens que compte le réseau belge.

[A propos de la SNCB](#)

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2,2 milliards d'euros (chiffres 2009). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW...

La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

[A propos d'Infrabel](#)

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2009).

Pour la presse : vous pouvez obtenir davantage d'informations auprès des porte-paroles respectifs :

SNCB : Claire Gilissen
tel +32 2 528 84 83
gsm +32 499 54 31 89
@ claire.gilissen@sncb.be

Infrabel : Caroline Powis de Tenbossche
gsm + 32 499 59 03 55
@ press@infrabel.be

[A propos de la SNCB](#)

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs et de marchandises. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. La SNCB emploie quelque 21.000 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires d'environ 2, 2 milliards d'euros (chiffres 2009). Elle gère aussi ses participations dans des sociétés telles que Eurostar, Thalys, IFB ou TRW...

La SNCB joue un rôle prépondérant dans le développement d'une mobilité durable en offrant un service qualitatif, fiable et en phase avec le marché.

[A propos d'Infrabel](#)

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges et fait partie du groupe SNCB. L'entreprise emploie actuellement quelque 12 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 milliard d'euros (2009).